



COMMUNE DE  
**LA COLLE-SUR-LOUP**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La Colle-sur-Loup,  
Le 3 octobre 2022

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**Objet** : Second constat de l’état d’abandon de 33 concessions perpétuelles dans le cimetière de La Colle-sur-Loup (avenue de Verdun)

**Certificat constatant l’affichage du second procès-verbal relatif à l’état d’abandon de ces concessions, faisant office de notification**

Je soussigné, Jean-Bernard MION, Maire de la commune de La Colle-sur-Loup (Alpes-Maritimes), certifie que le second procès-verbal dressé le 31 août 2022, avec l’assistance de Patrice CIRIO, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, et d’Olivier PAILLAT, brigadier-chef de la Police municipale, a été affiché par extrait pendant un mois à la porte de la Mairie et à celle du cimetière de la commune susvisée, du 31 août 2022 au 2 octobre 2022 inclus.

En foi de quoi, j’ai établi le présent certificat qui sera annexé à l’original du second procès-verbal constatant l’état d’abandon des sépultures.

De plus, par application de l’article L.2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les communes à remettre en service les concessions perpétuelles en état d’abandon, ce présent avis d’affichage fera office de notification du procès-verbal, dressé le 31 août 2022 constatant de nouveau l’état d’abandon de ces sépultures, lesquelles ont plus de trente ans d’existence.

**Jean-Bernard MION**  
Maire de La Colle-sur-Loup  
Vice-Président à la Communauté d’Agglomération Sophia-Antipolis



*Jean-Bernard Mion*